

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice 15 L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre,
présents 14 le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2022

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C.
GREGOIRE B. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI
D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

EXCUSÉ : M. BONNIER P.

Secrétaire élu pour la durée de la session : GRANJON X.

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°4-2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

COMPTES DEPENSES					
Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
Inv	16	1641	OPFI	Emprunts en unités monétaires	1 000,00 €
Inv	23	2315	134	Immo en cours - inst techn	- 1 000,00 €
Total					0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
X.GRANJON,

Le Maire,
P. CARTERON,




Transmis au représentant de l'Etat le 8 décembre 2022

Publié le 8 décembre 2022

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat